

DECISION CA132-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA011-2015 du 26 f vrier 2015

Objet de la d cision Tarifs de l'IUT

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

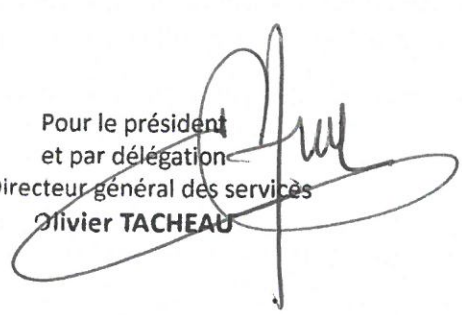
1. d'approuver les tarifs de l'IUT.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 4 novembre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **10 novembre 2015**

TARIFICATION DES PRESTATIONS IUT - Année 2016

TARIF PRESTATIONS DIVERSES			
FOURNITURES PEDAGOGIQUES :		2015	2016
Participation Frais Transport - Voyage d'études		Forfait	Forfait
Participation Repas de Travail		Forfait	Forfait
Participation à l'accès illimité service en ligne "Logiciel Projet Voltaire"		10.00	2.10
Participation à la certification "Projet Voltaire"		30.00	30.00
AUTRES FOURNITURES & SERVICES :		2015	2016
FAX : Personnel		0.30	0.30
		0.80	0.80
		1.55	1.55
PERTE CLES		16.00	16.00
LOCATION VIDEO / RETROPROJECTEUR		16.00	16.00
LOCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE DE PUISSANCE + SONDE		16.00	16.00
LOCATION MAQUETTE ELECTRONIQUE IUT		5.00	5.00

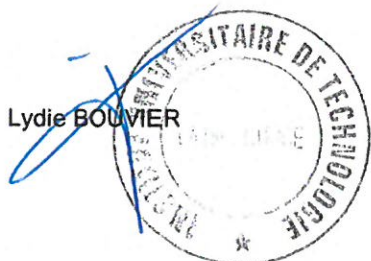
FORMATION COURTES QUALifiantES				
Catégorie		Intitulé	2014/2015	2015/2016
			Financement Individuel	Financement Individuel
DU	*	DU ETI	155.00	155.00
	*	DU Bancassurance	0.00	0.00
Catégorie		Intitulé	2015	2016
			Financement par organisme tiers	Financement par organisme tiers
		Formation en entreprise ou à l'IUT (par demi-journée) et jusqu'à 5 personnes	700.00	700.00

Tarifs approuvés par le Conseil de l'IUT le
La Directrice,

13 OCT. 2015

Décision Université CA
Le Président de l'Université d'Angers.

Lydie BOUVIER



Jean-Paul SAINT-ANDRE